MGA VILLENEUVE

S.A. au capital de 152 449 €
Siège social : La Barbière
47300 - VILLENEUVE SUR LOT

R.C.S. VILLENEUVE SUR LOT B 353 593 031

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Martial BERTRAND

*

Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Public
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de le Compagnie de Bordeaux

*

3, Rue Furtado
33800 - BORDEAUX

*

Tel. **05 56 91 06 01**
Fax. **05 56 31 45 82**

MGA VILLENEUVE

S.A. au capital de 152 449 €
Siège social : La Barbière
47300 - VILLENEUVE SUR LOT

R.C.S. VILLENEUVE SUR LOT B 353 593 031

*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR Mr Jean-Louis ZAMBON
*

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le président du Tribunal de commerce de Villeneuve sur Lot (47) en date du 13 août 2002, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article 225-8 du Code de Commerce sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Mr Jean-Louis ZAMBON.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

1- EXPOSÉ SUR L'OPÉRATION PROJETÉE

- Société concernée :

La société MGA VILLENEUVE est une société anonyme française qui exploite et développe un fonds de commerce de fabrication de pièces ou équipements mécaniques pour l'industrie.
Elle a été constituée pour une durée de 50 années, à compter du 20 février 1990. Son code NAF est 285D.

Son capital est de 152 449 Euros, divisé en 10000 actions, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que des certificats d'investissements ou autres valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

- But de l'opération :

La société exploite en location-gérance un fonds appartenant à son PDG, Mr Jean-Louis Zambon.
Le rachat du fonds permettra d'améliorer la capacité financière de la société par la suppression des loyers, de procéder plus facilement à tous investissements améliorant la productivité, par regroupement partiel des ateliers et l'extension des locaux du site principal et enfin, de faciliter l'éventuelle entrée d'un partenaire extérieur.

2- DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS :

Aux termes du traité d'apport approuvé par le Conseil d'administration, l'actif apporté s'établit ainsi :

- Eléments incorporels réévalués	:	154 000 €
- Biens mobiliers apportés	:	36 000 €
- Actif net apporté	**:**	**190 000 €**

Les éléments incorporels apportés ont été évalués à partir des bilans des exercices 1999 à 2001 et d'un prévisionnel 2002, selon plusieurs approches :

- Valeur mathématique par calcul du Goodwill par différence entre la capacité bénéficiaire retraitée et la rentabilité de capitaux engagés : valeur globale du fonds comprise entre 610 000 et 650 000 €.
- Valeur de rendement (PER de 5,6) : valeur comprise entre 290 000 et 360 000 €.
- Valeur moyenne retenue : moyenne des deux valeurs avec un coefficient de pondération de 2 pour la valeur mathématique, compte tenu de la nature de l'activité industrielle.

Les éléments corporels ont été évalués à partir de leur valeur nette comptable, corrigée par le croisement de plusieurs méthodes (Frinault) et les estimations de valeur vénale d'occasion.

3- VERIFICATIONS EFFECTUEES :

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,
- m'assurer que des événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Il n'est pas prévu de rétroactivité.
Toutefois, depuis l'évaluation, une situation comptable réelle a été arrêtée au 31 juillet 2002 : elle fait ressortir un résultat courant déficitaire de 136 346 € pour 7 mois d'activité, alors que ce résultat était déficitaire de 76 786 € au 31 décembre 2001 pour 12 mois d'activité.
La situation 2002 confirme une tendance déficitaire, qui pourrait s'expliquer partiellement par une conjoncture internationale défavorable, notamment au secteur de l'aviation.
Les dirigeants font état d'un carnet de commandes actuel représentant près de la moitié du chiffre d'affaires à réaliser pour l'année 2003 et qui devrait même permettre de réduire la situation déficitaire à la clôture de l'exercice 2002.
Néanmoins, le résultat moyen des trois derniers exercices clos et la projection sur l'exercice 2002 ressort en baisse, (29 % au 31 juillet 2002).
Même si les dirigeants attendent un certain redressement au 4° trimestre 2002, cette tendance devrait être répercutée sur l'évaluation du fonds.

4- CONCLUSION :

Sur la base de mes travaux, et compte tenu des observations précédemment formulées, je ne suis pas en mesure de conclure que la valeur globale des apports décrits ci-dessus s'élevant à : ***190 000 €.***, n'est pas surévaluée et qu'en conséquence, l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société.

Il n'est stipulé aucun avantage particulier.

Fait à Bordeaux, le 16 soctobre 2002
Le commissaire aux apports

